

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 151-23 C

Objet : RS - Versement d'une subvention à la commune de Bassens dans le cadre de l'étude relative au secteur « Livettaz »

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin

Jean-François Poitou

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellan à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

conseillers excusés : 7

Marie Bénévisse - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 151-23 C

objet **RS - Versement d'une subvention à la commune de Bassens dans le cadre de l'étude relative au secteur « Livettaz »**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que suite à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, Grand Chambéry se positionne en assistance auprès des communes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLUi HD, notamment en proposant une aide aux communes sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe plusieurs compétences de Grand Chambéry pour offrir une prestation et une expertise complètes aux communes jusqu'à la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, Grand Chambéry a lancé un appel à projets en janvier 2021 afin de recueillir auprès des communes les propositions d'opérations d'aménagement susceptibles d'être éligibles à cet accompagnement. Le comité de pilotage aménagement du 5 mars 2021 a déterminé les dossiers éligibles à l'accompagnement technique de Grand Chambéry, dont le dossier relatif au secteur « Livettaz » sur la commune de Bassens.

La commune a lancé différentes études sur ce secteur dans l'objectif d'établir un plan guide opérationnel de la nouvelle centralité créée autour du site de la Livettaz.

Par délibération n° 23/079 du 4 juillet 2023, la commune de Bassens a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une subvention destinée à participer au financement de l'ensemble des études pré-opérationnelles qui représente un montant cumulé de 181 072 € HT.

Conformément à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, la subvention peut s'élever jusqu'à 10 % du montant de l'étude, avec un plafond à 15 000 € HT, dans la limite des inscriptions budgétaires. Le montant de la subvention est donc de 15 000 €.

En cas de réalisation partielle des études, si leur montant cumulé est inférieur à 150 000 € HT, la commune de Bassens reversera à Grand Chambéry une partie de la subvention perçue, à hauteur de 10 % du différentiel entre le montant réalisé de l'étude et le montant de 150 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant la définition de la nature et des modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 23/079 du 4 juillet 2023 de la commune de Bassens,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention à la commune de Bassens dans le cadre de l'étude relative au secteur « Livettaz », d'un montant de 15 000 €,

Article 2 : précise que la subvention sera versée en une fois suite à l'établissement par la commune de l'ordre de service de démarrage de l'étude,

Article 3 : précise qu'en cas de réalisation partielle de l'étude, la commune reversera à Grand Chambéry une partie de la subvention perçue,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **151-23 C**

Objet de l'acte : RS - Versement d'une subvention à la commune de Bassens dans le cadre de l'étude relative au secteur « Livettaz »

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 07 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30099H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30099H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023